



Région Europe

Association mondiale
des Guides et des
Éclaireuses

Appel à candidatures pour le Groupe de procédure, le Comité conjoint des recommandations et les scrutateurs/trices

Dans le cadre des préparations de la 14^{ème} Conférence Européenne du Guidisme, la Région Europe AMGE recherche des membres désireux de faire partie du Groupe de procédure pour la Conférence du Guidisme ou du Comité conjoint des recommandations pour la Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme, ou qui souhaiteraient exercer le rôle de scrutateur/trice lors de l'une de ces Conférences.

Une des recommandations de la 13^{ème} Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme demandait à la Région de lancer un appel ouvert aux membres de l'AMGE désireux d'assumer un de ces rôles durant les Conférences. Faisant suite à ces commentaires, nous avons le plaisir d'inviter les Organisations membres de l'AMGE présentes à la Conférence à nommer un membre de leur délégation, selon les critères décrits ci-dessous, pour faire partie du Groupe de procédure de l'AMGE, du Comité conjoint des recommandations ou de participer en tant que scrutateur/trice de l'une de ces Conférences.

En quoi consiste le Groupe de procédure ?

Le Groupe soutient le processus de soumission des motions et des amendements déposés par les Organisations membres et apporte son appui à la Présidente de la Conférence pour veiller au respect des règles de procédure de la Conférence.

Qui peut devenir membre du Groupe de procédure ?

Le Groupe de procédure se compose de trois membres de l'AMGE présentes à la Conférence¹. Un membre du Groupe de la procédure ne peut pas être une déléguée à la Conférence. Son rôle au sein de sa délégation ne doit pas influencer son rôle en tant que membre du Groupe de procédure.

Fonctions du Groupe de procédure

Le Groupe de procédure est responsable de coordonner toute proposition de motion ou d'amendement, soit :

- a) raffiner l'énoncé de toute proposition de motion ou d'amendement ;
- b) garantir la clarté de l'intention et du résultat, et l'exactitude des traductions ; et
- c) garantir le respect des Statuts et Règlement additionnel de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses et des lignes directrices régionales.

De plus, le Groupe de procédure aura également comme fonction de : (3.3.4 (ii) *Règles de Procédure – Conférence régionale 2013*)

- veiller au respect des procédures agréées par tous les participants de la Conférence. La coordinatrice de la procédure avise la Présidente de la Conférence en fonction des besoins.
- décider, en consultation avec la Présidente de la séance, la séquence du vote sur les motions et les amendements
- travaille en concertation avec les Organisations membres et le Groupe de procédure à la coordination et la clarification des amendements.
- être disponible à des heures déterminées pour répondre aux questions des déléguées sur des points de procédures.
- préparer et présenter à la Conférence l'enregistrement par écrit de toutes les décisions prises pendant la Conférence régionale.

¹ Selon les Règles de procédure pour la 14^{ème} Conférence Européenne du Guidisme, chaque Organisation membre, titulaire ou associé, a le droit d'envoyer deux délégués désignés en son sein. En outre, les Organisations membres peuvent envoyer des observateurs, en appui des délégués. Lors de la 14^e Conférence du Guidisme et du Scoutisme, chaque membre de l'AMGE sera considéré comme délégué

- achever l'évaluation des procédures de la Conférence et de leur mise en œuvre dans les deux mois suivant la clôture de ma Conférence.

En quoi consiste le Comité des recommandations ?

Conformément aux Règles de procédure de la Conférence conjointe, le Comité conjoint des Recommandations est responsable de collecter et de diffuser les recommandations et les amendements qui seront discutés à la Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme. Les membres du comité apportent également leur soutien aux délégués pour soumettre les recommandations et les amendements, pour raffiner l'énoncé de toute proposition et pour garantir la clarté de l'intention et du contenu.

Qui peut devenir membre du Comité conjoint des recommandations ?

Deux membres de l'AMGE, étant délégués à la Conférence, sont requises en plus pour faire partie du Comité conjoint des recommandations. Deux membres de l'OMMS, sélectionnés suivant les règles de procédures de l'OMMS, rejoindront l'équipe.

Profil

Le profil du membre du Groupe de procédure ou du Comité conjoint de recommandations se présente comme suit :

- expérience des questions de gouvernance dans le cadre de leur Association ;
- connaissance des Statuts et Règlement additionnel de l'AMGE et des Règles de procédure de la Conférence AMGE ;
- maîtrise de l'anglais et/ou du français et capacité à communiquer en anglais ; et
- connaissance et expérience des activités de l'AMGE.

Que font les scrutateurs/trices ?

Les responsabilités des scrutateurs/trices à la Conférence se déclinent comme suit :

- procéder au décompte des voix selon un mode de scrutin par consentement général, système électronique et à bulletin secret ; et
- informer la présidente de la Conférence.

Qui peut devenir scrutateur/trice ?

Trois scrutateurs/trices sont requises pour la Conférence européenne du Guidisme. Elles sont membres de l'AMGE, présentes à la Conférence de l'AMGE ne peut pas être une déléguée à la 14ème Conférence Européenne du Guidisme. De plus, deux autres membres de l'AMGE sont requises pour faire partie de l'équipe des scrutateurs pour la Conférence conjointe. Ces dernières seront rejointes par deux membres de l'OMMS qui seront sélectionnés suivant les règles de procédures de l'OMMS. Il n'existe aucune exigence spécifique en matière de compétences requises pour les scrutateurs.

Étapes suivantes

Si votre Association souhaite nommer un individu membre de l'AMGE pour tenir l'un de ces rôles, veuillez **remplir le formulaire en annexe et le renvoyer au Bureau Europe AMGE (europe@europe.wagggsworld.org) avant le 9 Juin 2013.**

Les membres proposés pour former le Groupe de procédure et le Comité conjoint des recommandations doivent être disponibles pour prendre part à une session d'information préalable à la Conférence par skype ou par conférence téléphonique qui sera organisée durant le mois de juillet (dates à confirmer).

Les membres du Groupe de procédure et les scrutateurs/trices, ainsi que les membres AMGE du Comité conjoint des recommandations et les scrutateurs/trices AMGE pour la Conférence conjointe seront sélectionnés par le Comité Europe AMGE qui tiendra compte de l'équilibre géographique et des compétences et expériences des candidates proposées. La sélection finale sera approuvée par les délégués à la Conférence Européenne du Guidisme ou à la Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme respectivement, en accord avec les Règles de procédure en vigueur pour chaque Conférence.